

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

DGA – Patrimoine public et environnement –  
Service parc automobile

CESSION D'UN VÉHICULE AVEC  
LA SOCIÉTÉ HYDRELEC TECHNIC

N° 2026- D - 108

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°29 du 6 mai 2026 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Dominique PEREZ, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Suite à une mise en vente par un cabinet d'expertise, est approuvée la cession du véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

Libellé	Numéro d'immatriculation	Prix proposé TTC	Numéro d'inventaire	Date d'achat	Valeur d'achat	Valeur nette comptable 24/03/2026
Tracteur CARRARO	6907TV16	6 900 €	SMAPE2003R EPRI370	20/09/1996	15550 ,74	0

La société Hydrelec Technic située 168 chemin de Vialatelle à Lacapelle Balaguier, se porte acquéreur du véhicule au prix de 6 900 €.

**Article 2** – La recette est inscrite au budget principal – article 775 – rubrique 020.

**Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 08 JUIN 2026  
Pour le Président,  
Le Vice-Président,

  
Dominique PEREZ

Certifié exécutoire  
Recu en préfecture,  
Le 08 JUIN 2026  
Publié ou notifié,  
Le 08 JUIN 2026